

# **AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**

**RELATIF À LA RÉALISATION DE SANITAIRES ET  
INSTALLATION DE RÉCIPIENTS EN BÉTON DESTINÉS À  
RECEVOIR DES DÉTRITUS SUR LE SITE HISTORIQUE CLASSÉ  
« MARAE MĀHA'IĀTEA », SIS À PAPARA-TAHITI**

---



---

**B.P. 380586 Tamanu – 98718 Punaauia  
TAHITI, Polynésie française  
PK 15, Pointe des pêcheurs  
Tel : 40.50.71.77 – Fax : 40.42.01.28  
Courriels : [james.tuera@culture.gov.pf](mailto:james.tuera@culture.gov.pf)  
et [direction@culture.gov.pf](mailto:direction@culture.gov.pf)  
Adresse Web : [www.culture-patrimoine.pf](http://www.culture-patrimoine.pf)**

---

## **1. Informations relatives à l'acheteur public**

- 1- Acheteur public : La Polynésie française.
- 2- Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public : Le Ministre de la Culture et de l'Environnement, *en charge de l'artisanat*.
- 3- Nom et coordonnées de l'organisme acheteur : La Direction de la culture et du patrimoine - Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu, de la Polynésie française (DCP) B.P. 380 586 Tamanu - 98703 Punaauia - TAHITI – Tél. : 40 50 71 77, courriels : [james.tuera@culture.gov.pf](mailto:james.tuera@culture.gov.pf), et [direction@culture.gov.pf](mailto:direction@culture.gov.pf).

## **2. Objet et caractéristiques principales du présent marché**

- 1- Objet : Le présent marché en procédure adaptée a pour objet la réalisation de sanitaires et installation de réceptifs en béton destinés à recevoir des détritux sur le site historique classé « Marae Māha'iātea », sis à Papara, Tahiti.
- 2- Type de marché : Le marché donnant lieu à la présente consultation est un marché public de travaux conformément à l'article LP 122-2 du code polynésien des marchés publics.
- 3- Lieu d'exécution de la prestation ou de livraison de la commande : Le site classé « Marae Māha'iātea » sis dans la commune de Papara, île de Tahiti.
- 4- Délai de réalisation : Les délais d'exécution des travaux sont fixés à 5 (cinq) mois.

## **3. Type de procédure**

Marché à procédure adaptée (MAPA), prévue à l'article LP 321-1 du code polynésien des marchés publics.

## **4. Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats**

- 1- Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : définie dans le règlement de la consultation.
- 2- Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : définis dans le règlement de la consultation.
- 3- Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : définis dans le règlement de la consultation.

## **5. Nombre de candidats admis à présenter une offre**

Sans objet.

## **6. Critères d'attribution**

Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

## 7. Renseignements relatifs aux études et primes

Sans objet.

## 8. Renseignements complémentaires

- 1- Adresses courriels auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et techniques) :
  - renseignements administratifs : [james.tuera@culture.gov.pf](mailto:james.tuera@culture.gov.pf) ;
  - Renseignements techniques : [xavier@dogoarchitecte.com](mailto:xavier@dogoarchitecte.com)
- 2- Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être retiré : Direction de la culture et du patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380\_586 – 98 703 Punaauia – site Internet : [www.culture-patrimoine.pf](http://www.culture-patrimoine.pf).
- 3- Adresse auprès de laquelle les offres doivent être déposées ou envoyées : Direction de la culture et du patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380 586 Tamanu – 98 703 Punaauia – courriels : [james.tuera@culture.gov.pf](mailto:james.tuera@culture.gov.pf) et [direction@culture.gov.pf](mailto:direction@culture.gov.pf)

## 9. Conditions de remise des offres

- 1- Contenu de l'enveloppe à remettre : défini dans le règlement de la consultation.
- 2- Modalités de remise des plis :  
Les offres seront remises sous enveloppes cachetées du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 14 h 30, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K. 15 c/mer Punaauia, **le jeudi 2 janvier 2020 à 12 h 00 au plus tard**, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

### Ou

Envoi postal par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Direction de la culture et du patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380\_586 – 98 703 Punaauia.

Date et heure limites de remise des offres : **le jeudi 2 janvier 2020 à 12 h 00 au plus tard**, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

*Le cachet de la poste faisant foi.*

## 10. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa- B.P. 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : [greffe.ta-papeete@juradm.fr](mailto:greffe.ta-papeete@juradm.fr), site Internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

## 11. Date de publication du présent avis sur le site Internet de la Direction de la culture et du patrimoine

Le mardi 17 décembre 2019

Le Ministre  
de la Culture  
et de l'Environnement,  
*en charge de l'artisanat*



  
**Heremoana  
MAAMAATUAI AHUTAPU**